



7 septembre 2015

Les institutions universitaires françaises s'engagent pour l'accueil des réfugiés

Alors que le Président de la République vient de réaffirmer l'engagement de la France, terre d'asile, à accueillir un nombre important de réfugiés syriens, irakiens et érythréens, les présidents d'université réunis au sein de la CPU rappellent, avec le réseau des CROUS, le rôle que doivent jouer les universités, présentes sur tout le territoire, dans ce dispositif.

La CPU a à plusieurs reprises sollicité ses membres et partenaires afin d'accueillir dans les meilleures conditions les étudiants des pays victimes de conflits, notamment syriens (<http://www.cpu.fr/actualite/solidarite-avec-les-etudiants-syriens/>). Les responsables d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche que nous rassemblons ont par ailleurs condamné avec la plus grande énergie les opérations militaires et les actes terroristes contre les lieux de production et de diffusion de savoir que devraient être, partout dans le monde, les universités, espaces traditionnels d'accueil. C'est la raison pour laquelle la CPU a appelé les étudiants, enseignants, chercheurs, personnels à observer, partout sur le territoire national, une minute de silence en hommage aux victimes du massacre de l'université de Garissa, le 9 avril dernier (<http://www.cpu.fr/actualite/soutien-a-luniversite-de-garissa-la-communaute-universitaire-francaise-mobilisee/>), et que les Crous ont ouvert le tumblr <http://etudiantssolidairesdegarissa.tumblr.com> pour recueillir leurs témoignages de sympathie.

Ce sont également les fondements mêmes de l'Université qui ont été remis en cause lorsqu'ont été perpétrés les attentats terroristes contre *Charlie Hebdo* et le magasin de la porte de Vincennes, ainsi qu'à Montrouge. Alors présents dans les cortèges pour marteler haut et fort « Nous sommes Charlie », les présidents d'université, tous enseignants chercheurs, ont souhaité lancer un cycle de réflexion et de présentation de travaux de recherche sur le terrorisme, l'intégrisme et la radicalisation (<http://www.cpu.fr/actualite/quand-les-sciences-humaines-et-sociales-eclaircent-le-debat-public-entretien-avec-jean-emile-gombert/>) afin d'adopter une approche scientifique pour tenter de comprendre l'incompréhensible. Ce sont ces mêmes forces, à l'œuvre en Syrie, qui contraignent aujourd'hui des milliers de familles à fuir leur pays.

François Hollande vient d'engager notre pays à mettre en place, en accord avec ses homologues européens, un mécanisme permanent et obligatoire d'accueil des réfugiés, au cours des prochaines années. La France a une tradition d'asile. Il est naturel et conforme à la tradition d'asile de notre pays que les universités françaises et les Crous s'engagent dans ce mécanisme, comme ils l'avaient fait en 2010 après le tremblement de terre en Haïti. Solidaires des populations opprimées, acteurs majeurs des territoires et de l'intégration sociale des populations qui y résident, les présidents d'université et les responsables des Crous s'engagent à aider les populations réfugiées à ré-ouvrir le champ des possibles.

Nous avons un rôle à jouer pour permettre à d'anciens étudiants ou personnels de reprendre une activité académique. Nous proposons ainsi d'accueillir gratuitement les étudiants réfugiés, titulaires d'un récépissé de l'OFPRA, qui en feraient la demande à compter de la rentrée 2015-2016. Accueillir, en fonction des



capacités de chacune, par exemple entre 20 et 50 personnes, ne résoudra pas la question, mais permettrait à tout le moins de contribuer à l'élan de solidarité qui se dessine un peu partout en France et en Europe. Fidèles à leur tradition d'accueil et de soutien aux étudiants réfugiés¹, les universités et les Crous leur proposeront un accompagnement individualisé spécifique par leurs services sociaux, afin de faciliter leur intégration dans la société française. Un traitement prioritaire sera accordé à leurs demandes d'aides financières².

De plus, les Crous traiteront en priorité les demandes de logements de ces étudiants. Ils trouveront des solutions, en tant que de besoin, pour leur proposer la garantie de l'Etat pour faciliter leur accès au parc locatif.

Cet accompagnement s'élargira pour permettre aux réfugiés de bénéficier de cours de langue française, d'aide juridictionnelle, psychologique, à la mobilité.

Toutes ces initiatives des institutions universitaires, de leurs tutelles et partenaires, pourront être reprises dans une résolution qui sera discutée par les directeurs de Crous le 10 septembre et soumise au vote de la CPU le 17 septembre prochain.

S'il est permis d'espérer que cette action trouvera un relais et un écho favorable auprès d'autres universités européennes, celle-ci ne pourra se concrétiser en France qu'avec l'appui du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ainsi que du Ministère des Affaires Etrangères et du Développement International, que nous nous attachons à contacter dans les tout prochains jours.

L'Université n'est pas isolée du monde, comme on l'a vu au cours des derniers mois. Elle en est au contraire la caisse de résonance et peut, et doit, accompagner ses évolutions. C'est une question de dignité, pour notre pays, pour l'avenir de notre jeunesse, dont les réfugiés et leurs enfants font à présent indubitablement partie.

¹ En moyenne, près de 500 aides par an sont par exemple attribuées par les Crous à des réfugiés.

² FSDIE pour les universités, aides spécifiques ponctuelles pour les Crous.